



# Armement des personnels pénitentiaires Priorité à la sécurité !

**COMMUNIQUÉ :**

**FO Justice** – le 22 Septembre 2025

**Le mardi 16 septembre 2025, l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la DAP ont été invitées à participer à un groupe de travail (GT) sur l'armement des personnels.**

Plus qu'un simple groupe de travail, cette réunion a permis de faire un bilan intermédiaire des projets en cours (PIE, caméras-piéton...) et a constitué une première prise de contact officielle entre la nouvelle sous-direction de la sécurité pénitentiaire et les organisations syndicales.

## ► Déploiement des aérosols incapacitants :

La DAP annonce un déploiement dans 51 % des établissements. Pour **FO Justice**, ce chiffre est inacceptable.

## ► Rappelons que la note DAP du 11 octobre 2021 indique :

*« Toutefois, il n'est plus nécessaire d'attendre la survenance d'un incident pour doter les gradés d'aérosol incapacitant. Le chef d'établissement peut faire équiper, de manière préventive, l'ensemble des personnels de direction et d'encadrement ».*

► **FO Justice** considère ce dispositif comme une nécessité absolue face à la violence quotidienne subie par les personnels de surveillance. Nous demandons l'extension de cette dotation individuelle à tous les Personnels de Surveillance, avec une évolution réglementaire afin que chaque agent puisse se défendre et porter assistance à autrui.

## ► Déploiement du PIE (Pistolet à Impulsion Électrique) :

L'utilisation du PIE reste conditionnée au port d'une caméra-piéton. Son déploiement dépend donc toujours de la parution du décret **relatif aux** caméras individuelles. La DAP assure respecter le calendrier prévu.

► **FO Justice** rappelle être à l'initiative de ce projet depuis 2018. Nous constatons avec satisfaction que les mentalités évoluent, même si certains risquent d'oublier leurs positions passées et de revendiquer à tort la paternité du projet.

Nous demandons que le PIE soit disponible pour tous les agents formés, ESP ou non, dans chaque quartier spécifique et dans la totalité des établissements pénitentiaires.

## ► Armement des personnels « hors les murs » et « hors service » :

La procédure actuelle de demande de port d'arme individuel semble **apporter une réponse adaptée** à la menace, pour certains personnels.

Cependant, **FO Justice** demande que le port de l'arme administrative soit étendu aux agents ESP (ERIS compris), sur la base du volontariat, pendant les astreintes et lors des missions longues nécessitant, a minima, une nuitée hors du domicile.

## ► Nos revendications pour les agents ESP et ERIS sont :

- La possibilité de porter leur arme de service durant une astreinte, sans être à la disposition immédiate de l'administration.
- La possibilité de conserver leur arme à domicile pendant la période d'astreinte, dans le respect des conditions de stockage.
- Le droit de porter l'arme, y compris en tenue civile, durant toute mission longue, hors du temps de travail effectif.

**Notre objectif est clair : Assurer la sécurité de tous les personnels pénitentiaires face aux risques quotidiens !!!**

